

Information aux médias

Conséquences de l'obligation de certificat dans l'hôtellerie-restauration pour les établissements concernés

L'obligation de certificat touche durement l'hôtellerie-restauration

La grande majorité des établissements d'hôtellerie-restauration enregistre une baisse du chiffre d'affaires en raison de l'obligation. Les membres GastroSuisse s'attendent à une nouvelle dégradation des affaires. La chute des températures, les vagues d'annulations et les réserves épuisées inquiètent beaucoup les établissements.

Plus de 4 établissements d'hôtellerie-restauration sur 5 (81,3%) indiquent à GastroSuisse avoir subi une baisse du chiffre d'affaires en raison de l'extension du certificat obligatoire. Presque la moitié de ces établissements (46,4%) déplore un recul de plus de 30% du chiffre d'affaires. Ces résultats proviennent de l'enquête de GastroSuisse réalisée auprès de 2337 membres du 6 au 11 octobre 2021. Parmi l'ensemble des participants à l'enquête, la baisse atteint en moyenne 27,6%. Les établissements des régions rurales sont les plus touchés avec 31,5% de baisse moyenne. A l'inverse, le recul dans les régions de lacs (-24,4%) et urbaines (-24,8%) est moins marqué. Seuls 3,4% des établissements interrogés enregistrent une hausse depuis l'extension du certificat obligatoire.

L'obligation de certificat s'accompagne de sombres perspectives

Les réserves sont épuisées dans beaucoup d'établissements. Dès le début de la pandémie, GastroSuisse a suivi la manière dont les membres de l'organisation faitière ont évalué leurs liquidités. Depuis mai 2021, les liquidités se sont à nouveau dégradées nettement, après une courte trêve grâce aux mesures pour les cas de rigueur. Les établissements d'hôtellerie-restauration considèrent que la situation de leurs liquidités en janvier 2022 sera la pire depuis février 2021 si l'obligation de certificat se maintient. L'actuelle vague d'annulations inquiète beaucoup les membres. Plus de trois quarts des participants (78,6%) assistent à une augmentation des annulations de réservations depuis l'extension du certificat obligatoire. Samuel Wenger, gérant de 1001 Freizeit AG, espère par conséquent une levée rapide de l'obligation de certificat: «Notre établissement doit générer la majorité de son chiffre d'affaires pendant les mois hivernaux. Toutes les réservations de grands événements d'entreprises ont à présent été annulées». Les participants à l'enquête déplorent également que le chiffre d'affaires ait déjà fortement reculé début octobre en raison de la météo.

Les cas de rigueur nécessitent de nouvelles indemnités

D'après les résultats de l'enquête, l'obligation de certificat touche les établissements d'hôtellerie-restauration de manière très hétérogène. En raison des grandes différences, les valeurs moyennes ne permettent pas d'évaluer correctement la situation actuelle de l'hôtellerie-restauration. Casimir Platzer, président de GastroSuisse, demande à ce que «les établissements fortement touchés reçoivent urgemment de nouvelles indemnités de cas de rigueur. Le désespoir grandit de jour en jour dans la branche».

Outre la baisse du chiffre d'affaires, l'obligation de certificat entraîne des coûts salariaux supplémentaires. 86,2% des établissements indiquent assumer des charges supplémentaires. Le potentiel conflictuel de la mesure est considéré comme problématique. 4 établissements sur 10 ont répondu que la mesure a causé des confrontations critiques dans l'établissement.

GastroSuisse est la Fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation faîtière de la branche de l'hôtellerie-restauration.

Zurich, le 15. octobre 2021

Contact: Casimir Platzer, président de GastroSuisse
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch